

Copie des DVD : Hollywood retourne sa veste

Heureux cinéphiles ! Les aficionados américains du cinéma et des supports physiques vont pouvoir copier **légalement** certains films en leur possession produits par Hollywood, comme les trilogies « Die Hard » et « Harry Potter ».

Le mouvement est un peu tardif, et les consommateurs n'ont pas attendu Hollywood pour joyeusement s'adonner à la copie illégale de leurs DVD. Car les outils anti-DRM existent, et une partie des acheteurs maîtrise parfaitement les techniques de copie. « *Mais il vaut mieux tard que jamais* » dit le dicton...

L'idée au cœur de cette initiative est de permettre aux cinéphiles de faire des copies de leurs films préférés afin de pouvoir les visionner sur les équipements portables, par exemple un téléphone (avec énorme capacité de stockage), un iPod vidéo, une PSP, un notebook, etc.

Jusqu'à présent, ils n'avaient que deux solutions. Racheter le film dans un autre format adapté à un équipement spécifique par exemple en UMD pour la PSP. Ou, deuxième option, certainement la plus utilisée, contourner les systèmes de protection et retravailler le film pour obtenir un format compatible avec leurs différents besoins.

Rappelons qu'en France, le possesseur d'une oeuvre (sur CD ou DVD) a le droit d'en faire une copie de sauvegarde pour un usage familial. C'est le fameux droit à la copie privée, financé par des taxes payées sur les supports vierges, les disques durs, les baladeurs et bientôt les téléphones.

L'initiative d'Hollywood passe un peu inaperçue, d'abord parce que le catalogue ouvert à la copie est pour l'instant quasi vide et parce que les cinéphiles qui copient leurs propres DVD ne se sont jamais vraiment considérés comme des pirates. Et que dire de l'abonné à un vidéo club qui se fait discrètement une copie de DVD ? Contrairement aux internautes, il n'est quasiment jamais affublé de ce surnom peu flatteur de 'pirate'... Pourtant, il outrepassa lui aussi les verrous techniques que sont les DRM.

Dans la vie de tous les jours, la pratique est courante, les consommateurs estiment qu'il s'agit d'un droit, même si selon les textes et le principe du 'copyright' ils se mettent le doigt dans l'œil. Encore, un bel exemple de décalage entre réalité et légalité.

En effet, pourquoi faire une différence entre une copie VHS et une copie DVD ? Vivons nous dans une ère de ségrégation technologique ? Non, il est plus vraisemblable de considérer qu'en agissant de la sorte, les éditeurs de contenus pensent protéger leurs intérêts. Seulement, à l'instar de certains politiques, leur niveau de popularité n'a jamais autant flirté avec le zéro absolu.

Copie autorisée, mais pas gratuite

Deux studios américains viennent donc de franchir un cap, mais il ne faut pas rêver, l'offre a un coût... Ces DVD copiables légalement coûtent **5 dollars de plus** que les galettes classiques.

C'est d'ailleurs là que le bât blesse ! Les DRM ne fonctionnant que très moyennement, l'on peut s'interroger sur la viabilité du modèle économique.

La première Major à sortir des sentiers battus est la Twentieth Century Fox, avec pour l'instant deux titres copiables : Live Free or Die Hard (édition spéciale et collector). Fox vient également de présenter la plate-forme [Fox Digital Copy](#). L'utilisateur peut utiliser ce site pour transformer un disque original dans un format compatible avec des équipements portables.

Warner Brothers va également suivre ce mouvement. À partir du 11 décembre 2007, une édition spéciale du dernier opus de Harry Potter sera dans les échoppes ; et selon nos informations, elle sera ouverte à la copie.

Les deux offres ont des similitudes. D'abord, les disques sont présentés comme des éditions spéciales. Un terme un peu galvaudé à notre goût. Par contre, la transformation du format du film sur la plate-forme Fox est gratuite.

Les deux studios utilisent le DRM de Windows et le lecteur Windows Media Player 10... Dans les deux cas, deux versions supplémentaires du film sont offertes, une pour PC et une pour les portables .

Fox précise que la version pour PC de Die Hard est encodée à 1.6 mbps (soit un espace de stockage nécessaire de 1.5 GB), la version pour les équipements portables tourne à 768 KB/Sec (environ 1 GB).

Du côté de la Warner, l'on précise que la version pour PC des dernières aventures d'Harry Potter est encodée en 1 mbps, et la version portable en 700 kbps.